

## DÉLIBÉRATIONS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D65-2016

Séance du 22 septembre 2016 – Convocation du 14 septembre 2016  
Compte rendu affiché le 30 septembre 2016

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

**Présents :**

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Claire POINT, Michel HU, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Jamila HARZALLAH, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

**Absents représentés**

Hélène SORREL-DUNAND par Claire LEBAHAR ; Xavier LAURE par Laurent BUFFARD ; Christine PERRIN par Marine MATHEY ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	25
Votants	29
Exprimés	29

**Objet : Subvention aux animations – 3<sup>ème</sup> tranche**

L'appel à projets "animation de la commune", présenté aux associations le 18 janvier 2016, vise à soutenir des projets d'animation à Neuville-sur-Saône au centre-ville et dans les quartiers afin de dynamiser la vie locale, de coordonner les initiatives sportives et culturelles et de renforcer la visibilité des actions.

La Commune souhaite également inciter les associations neuvilloises à intensifier leur coopération dans une logique de projet et contribuer à la mixité des bénévoles.

Les projets présentés sont étudiés en fonction de leur cohérence par rapport aux objectifs définis, aux moyens mis en œuvre, aux partenaires mobilisés et à la mise en réseau.

Par les délibérations du 24 mars et du 23 juin 2016, le Conseil municipal avait attribué des subventions à 11 projets de la programmation animation.

Aujourd'hui il s'agit d'adopter les aides en faveur de 3 animations se déroulant avant la fin de l'année dont la fête du quartier du Stade, les activités lors du 8 décembre et les spectacles culturels en direction du public jeune.

Nom de l'association	Animation	Contribution communale
MJC	Spectacle Jeune Public	2 000 €
MJC	Animations 8 décembre	5 000 €
Association du Stade	Fête du quartier	300 €
Groupe mycologique et botanique du Val de Saône	Exposition mycologique	200 €
	<b>TOTAL</b>	<b>7 500 €</b>

Les conseillers présidents d'association ne prennent pas part au vote concernant leur association.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du 24 mars relative au Budget Primitif 2016,
- VU le Budget Primitif 2016,
- **DÉCIDE de l'attribution des subventions en faveur des projets des associations conformément à la liste ci-dessus,**
- **PRÉCISE que ces dépenses figurent aux articles 6288 et 6574 du Budget Communal,**
- **AUTORISE Madame le Maire à ordonnancer les subventions sur les bases définies ci-dessus.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 22 septembre 2016  
Le Maire,  
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après  
- Dépôt en Préfecture le 29/09/2016  
- Publication ou affichage le 29/09/2016  
Valérie GLATARD, Maire.

